



CDPME

PROCES-VERBAL N°07

Réunion restreinte du 08/04/2026

AVRIL 2026

JOURNÉE DU 11/04/26 – 12/04/26

Match n°53404921 – SENIORS D2 : ES PARISIENNE / CHAMPIONNET du 11/04/26 :

Considérant le courriel de CHAMPIONNET sollicitant la commission pour l'encadrement de la rencontre jugée à risque,

Considérant les antécédents disciplinaires entre les deux clubs,

La commission décide, par prévention, de désigner un délégué officiel, à la charge du club de CHAMPIONNET,
Transmission du dossier à la commission des délégués pour désignation.

Match n°53404792 – SENIORS D1 : LA SALESIENNE / CA PARIS 14 du 11/04/26 :

Dossier transmis par la commission de discipline du 09/03/2026

Considérant les antécédents disciplinaires entre les deux clubs,

La commission décide, par prévention, de désigner un délégué officiel, à la charge du District,
Transmission du dossier à la commission des délégués pour désignation.

La commission détermine cette rencontre pour l'utilisation du dispositif des caméras portatives sur les arbitres en respect des modalités inscrites à la circulaire annexée aux règlements fédéraux.

Transmission du dossier à la CDA pour mise en place.

Match n°53408556 – U14 D1 : LA SALESIENNE / ES PARIS XIII du 11/04/26 :

Considérant les antécédents disciplinaires entre les deux clubs,

La commission décide, par prévention, de désigner trois arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

Le Président de la Commission
Nuno Filipe MIGUEL